



Déclaration de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 5 octobre 2016.

Le mouvement social contre la « *Loi Travail* » fera date dans l'histoire du syndicalisme français. La réponse brutale de l'exécutif, l'utilisation de l'article 49-3 pour faire passer un texte minoritaire au Parlement et dans l'opinion publique, l'interdiction de manifester, une stratégie de maintien de l'ordre contestable associé à une répression antisyndicale, laisseront de profondes traces dans le dialogue social de ce pays.

L'attaque majeure portée contre le Code du travail par le gouvernement est contraire aux intérêts des salariés-es et celles-ci / ceux-ci l'ont bien compris.

La loi Travail ne sera d'aucune utilité pour réduire le chômage et la précarité, l'affaiblissement des conventions collectives au profit des accords d'entreprise va engendrer davantage de flexibilité et de précarité ainsi que la remise en cause de beaucoup d'acquis sociaux.

La CGT a pris ses responsabilités en jouant un rôle moteur dans les manifestations et les actions engagées depuis le mois de mars 2016.

Nous continuerons à mener tous les débats nécessaires avec les salariés-es et les jeunes pour montrer qu'il est possible de promouvoir d'autres propositions.

Trois ans après la promulgation de la loi de refondation de l'école combattue par la CGT Educ'action et un an avant la fin du quinquennat, que reste-t-il de la « *priorité à l'Education* » portée par le candidat François Hollande en 2012 ?

Au cœur des promesses du Président de la République, il y avait la création, en cinq ans, de 60 000 postes dans l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et l'Enseignement agricole.

Les emplois qui ont été créés, ont servi à rétablir une nécessaire année de stage pour les futurs-es professeurs-es, mais ont à peine suffi à compenser la forte augmentation du nombre d'élèves, en particulier au collège et au lycée.

Le slogan du gouvernement martelé depuis 2012 de « *la priorité à l'école primaire* » c'est traduit par la désastreuse réforme des rythmes scolaires.

Cette priorité devait s'incarner par deux mesures phares : la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et le « *plus de maîtres que de classes* ».

Sur les 3 000 postes annoncés sur le quinquennat pour la scolarisation précoce, seuls 1 000 ont été créés. L'objectif d'atteindre 30 % d'enfants de 2 ans scolarisés dans les zones défavorisées à l'horizon 2017 n'a pas été atteint ; la proportion stagne autour de 20 %. S'agissant des maîtres surnuméraires, 2 300 postes ont été créés sur les 7 000 prévus.

La mise en œuvre de la priorité au primaire sur le terrain ne s'est pas vue.

Le slogan de campagne « *Repenser le collège unique* » s'est traduit par la très contestée réforme du collège.

Là encore, la Ministre a imposé sa réforme après un an de lutte des personnels.

La Ministre communique « *sur la Refondation l'éducation prioritaire pour une école plus juste* », une nouvelle relance de l'éducation prioritaire en 2014 devait permettre de réduire l'écart de réussite entre les élèves de ZEP et les autres.

La carte a été revue à la marge, le label fait toujours fuir les classes moyennes et favorisées, et les élèves de milieux défavorisés ou en difficulté scolaire restent concentrés dans ces zones.

Malgré nos demandes répétées dans toutes les instances, nous n'avons jamais obtenu de précision sur la situation des lycées relevant de l'éducation prioritaire.

Que dire de la loi Sauvadet, votée par le précédent gouvernement, qui devait contribuer à la résorption de la précarité ?

Le nombre de précaires au ministère de l'Education nationale est reparti à la hausse, et phénomène nouveau, de plus en plus de précaires sont recrutés dans le premier degré.

Les slogans de campagne de François Hollande, avaient su convaincre dès le premier tour en 2012 un peu plus de 40 % des enseignants, aujourd'hui d'après les derniers sondages seuls la moitié d'entre eux ferait encore ce choix, *un fossé s'est creusé* entre les salariés-es de l'éducation et ce gouvernement.

Les débats sur la déchéance de nationalité ou sur la politique migratoire, qui traversent notre société ont heurté beaucoup de celles et ceux qui ont la mission d'éduquer.

Si les purges des « *années Sarkozy* », 80 000 postes supprimés en cinq ans, n'ont sûrement pas été oublié, la politique de François Hollande suscite chez beaucoup d'entre eux le désenchantement, la déception et les désillusions et cela se manifestera sûrement dans les urnes.

La décision récente du gouvernement d'augmenter de 1,2 % la valeur du point d'indice, après six années de blocage ne suffira pas à combler les pertes de pouvoir d'achat subi par les fonctionnaires depuis des décennies.

La mise en œuvre du protocole PPCR par le Premier ministre alors qu'il avait été rejeté majoritairement par les organisations syndicales constitue un déni de démocratie de plus.

Au mois de juillet, des discussions ont débutés, sur les modalités d'évaluation des personnels d'enseignement et d'éducation ainsi que sur la création d'un nouveau grade à accès fonctionnel.

Les échanges menés avec le Cabinet font apparaître des menaces graves sur le déroulement de carrière de nos collègues.

Les modalités d'évaluation, les critères d'avancement au 6^e et 8^e échelon, les modalités d'accès à la hors classe risquent de maintenir voir d'aggraver les inégalités entre les collègues d'un même corps.

Le manque de précision sur les modalités de gestion par les commissions administratives paritaires est pour nous inadmissible.

La classe exceptionnelle, est un grade à accès fonctionnel à 80 %, nous étions contre ce type de grade dans la Fonction publique de l'État, lors de son introduction en 2010, par le gouvernement Sarkozy et nous n'avons pas changé d'avis.

Le calendrier d'application de toutes ces mesures se fait dans un contexte politique où nous n'avons aucune visibilité, ni aucune assurance sur les engagements qui pourraient être pris, mais nous sommes sûr des risques que font peser ces dispositifs sur les statuts particuliers des corps enseignants.